

# MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE  
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15  
Courriel: [Mairie.Dausse@free.fr](mailto:Mairie.Dausse@free.fr)

Nombre de membres en exercice :15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres ayant participé au vote : 13  
Vote pour : 13  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Affiché le 26 mars 2021

## SÉANCE DU 24 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un les vingt-quatre mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, Maire.

**Présents : MMES ANDRIEU, GILLES, LAPORTE, POMMIES, & VIALLAT, MRS. BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, CAZETTE, DELMAS, DEVROUX, GUERIN & PASQUIER**

**Excusé : Mmes MARCHIPONT & GRENIER**

**Secrétaire de Séance : M BORIE Sébastien**

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**
- **Vote du compte administratif 2020 –budget communal**
- **Vote du compte de gestion 2020 du receveur**
- **Affectation des résultats 2020**
- **Redevance 2021 liée aux ouvrages implantés dans le domaine public par France Télécom**
- **Acceptation de nouvelles communes ayant demandé leur adhésion au SIVU Chenil Fourrière**
- **Extension du périmètre du syndicat Eau47 à compter du 01 juillet 2021**
- **Autorisation signature convention de coopération chantiers éducatifs 2021- Fumel Vallée du Lot**
- **Evolution du site campagnol**
- **Questions diverses :**
- Attribution des subventions 2021
- Mise en place de la participation citoyenne
- Débat d'orientation budgétaire

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 JANVIER 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2021-8**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020-COMMUNE DE DAUSSE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR CAVAILLÉ Bernard, 1ier ADJOINT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAVAILLÉ Bernard, 1ier adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	249 110.00
	Réalisé :	150 347.91
	Reste à réaliser :	43 590.00
Recettes	Prévus :	249 110.00
	Réalisé :	207 349.90
	Reste à réaliser :	19 000.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	470 370.00
	Réalisé :	303 935.96
Recettes	Prévus :	470 370.00
	Réalisé :	512 002.68

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	57 001.99
Fonctionnement :	208 066.72
Résultat global :	<b>265 068.71</b>

**2021-9**

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020- COMMUNE DE DAUSSE-**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**-Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation de sa part.

### 2021-10

#### **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2020- COMMUNE DE DAUSSE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif approuvé ce jour.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de	<b>66 470.71</b>
• un excédent reporté de	<b>141 596.01</b>
• <b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>208 066.72</b>
• Un excédent d'investissement de	<b>57 001.99</b>
• Un déficit des RAR de	<b>24 590.00</b>
• <b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>32 411.99</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit:

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent :	<b>208 066.72</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>208 066.72</b>
Résultat d'investissement reporté (excédent) (001)	<b>57 001.99</b>

### 2021-11

#### **REDEVANCE LIEE AUX OUVRAGES IMPLANTES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR FRANCE-TELECOM- ANNEE 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Dausse est de :

- 5.41 km de câble aérien + 0.180 branchement soit 5.59 km d'artère aérienne,

- 1.79 de conduite multiple + 0.040 de câble enterré soit 1.83 km d'artère en sous-sol,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation de cette redevance prévue par les textes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

1. **Décide** d'entériner la revalorisation des montants dus par France-Télécom et prévue par les textes à :

- 55.05 euros par km d'artère aérienne
- 41.29 euros par km d'artère souterraine

2. **Charge** le Maire d'émettre le titre de recette correspondant, soit :

- $55.05 \times 5.59 = 307.73$
- $41.29 \times 1.83 = 75.56$

TOTAL                      **383.29 €**

3. **Constate** que la délibération est approuvée à 13 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

#### 2021-12

#### ACCEPTATION DE NOUVELLES COMMUNES AYANT DEMANDÉ LEUR ADHESION AU SIVU CHENIL FOURRIERE

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au SIVU chenil fourrière.

Par délibération du 5 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil fourrière a accepté et voté à l'unanimité l'adhésion de deux communes.

Il s'agit des communes de :

- PUYSSERAMPION
- SAINT FRONT SUR LEMANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux nouvelles communes.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- **Accepte** l'adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front sur Lémance
- **Constate** que la délibération est approuvée à 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

#### 2021-13

#### Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20** concernant les modifications relatives au périmètre et à

l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

**VU l'Arrêté inter-préfectoral** n° 47-2020-12-24-006 en date du 24 décembre 2020 portant **actualisation des compétences** transférées au Syndicat Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de ses statuts ;

**VU la délibération** de la commune de Trentels en date **du 17 Juillet 2020** sollicitant le transfert à Eau47 de la compétence « eau potable ».

**VU les délibération et décision** du Syndicat EAU47 :

- n°20\_074\_C du 26 Novembre 2020 approuvant le transfert de la compétence Eau Potable de la commune de Trentels ( Centre Bourg).

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 28 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DONNE** son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la commune de Trentels ( Centre Bourg);
- **DONNE** son accord pour le **transfert** au Syndicat Eau47 de la compétence « eau potable » pour la commune de Trentels (Centre Bourg), dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts ;
- **VALIDE** les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour informer le Syndicat ;
- **Constate** que la délibération est approuvée à 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

**2021-14**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION  
CHANTIERS JEUNES 2021 AVEC FUMEL VALLEE DU LOT**

Mr le maire fait part au conseil municipal d'une convention proposée par la communauté de commune Fumel Vallée du Lot concernant un projet « chantiers jeunes ».

En effet Fumel Vallée du Lot a développé ce projet « chantiers jeunes » à vocation éducative en direction des jeunes de 14 à 17 ans, domiciliés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'exécution des chantiers avec les communes qui en bénéficient.

Les travaux proposés se situent dans les champs d'intervention comme des travaux de peinture, d'entretien espaces publics, de bâtisse de murs en pierre sèche, de débroussaillage et de petites manutentions.

Mr le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité que la commune de Dausse puisse bénéficier de ces chantiers jeunes, et demande l'autorisation de signer la convention.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

- **Prend acte** de la possibilité que la commune de Dausse reçoive des groupes de jeunes dans le cadre de ces « chantiers jeunes » sur le territoire de la commune ;
- **Autorise** Mr le Maire à signer la convention de coopération « chantiers éducatifs 2021 »
- **Constate** que la délibération est approuvée à 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention

### 2021-15

#### EVOLUTION DU SITE CAMPAGNOL

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2020-32 du 09 décembre 2020 concernant le site Campagnol, site internet de la commune.

Il avait été fait le choix de prendre la formule basique à 120€ par an.

Mme Pommiès et Mme Grenier ont travaillé sur la mise en route de ce site et il s'avère que cette formule ne permet pas de mettre en valeur la commune, ses associations etc.. Elles demandent s'il ne serait pas mieux d'opter pour la formule complète.

Mr le maire propose donc au conseil municipal de changer de formule et de s'abonner au « site complet » pour un montant de 220€ par an afin de pouvoir bénéficier de pages et sous-pages supplémentaires qui permettraient une arborescence du site beaucoup plus attractive.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Opte** pour la formule « Site Complet » pour un montant de 220 €TTC par an.
- **Autorise** Mr le maire à signer les nouvelles conditions générales d'utilisation et de vente de campagnol.fr
- **Constate** que la délibération est approuvée à 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Subventions 2021- reflexion

Mr le maire présente les subventions qui ont été versées en 2020.

Pour les subventions 2021, le détail sera vu lors de la prochaine réunion du conseil où le budget primitif 2021 sera voté.

#### Mise ne place de la participation citoyenne

Mr le Maire fait part à l'assemblée de la venue Mr Lacadre, gendarme, pour expliquer ce qu'est la participation citoyenne, le 20 avril à 18h30. Il demande aux membres du conseil municipal de se rendre disponible, dans la mesure du possible, pour cette concertation.

**Débat d'orientation budgétaire – travaux investissement**

Les grandes lignes des projets d'investissement 2021 sont présentées par Mr le Maire.  
Ce sujet sera approfondi et débattu lors du vote du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00